

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale des Services
Service des Séances de l'Assemblée

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. DIDIER RÉAULT**

OBJET : Avenant n°1 à la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes administratifs du Département au contrôle de légalité.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le rapporteur général du budget, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les actes soumis au contrôle de légalité sont télétransmis depuis 2013. Toutefois, la convention signée entre le Département et la Préfecture excluait, pour des raisons techniques, les actes budgétaires.

Or, les évolutions technologiques permettent désormais l'envoi dématérialisé de documents plus complexe. Ainsi, afin de pouvoir mettre en oeuvre la télétransmission des actes budgétaires dès l'exercice 2018, il convient d'actualiser la convention initiale par un avenant n°1, annexé au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL